



# NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Avancée majeure de nos deux candidats vaccins : début des essais chez le primate non humain

**Suresnes, le 17 janvier 2024 – 8h CET** - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce le franchissement de nouvelles étapes majeures du développement de ses candidats vaccins en traitement des allergies.

Pour rappel, dans une stratégie d'optimisation de son approche d'immunisation active, Néovacs développe deux plateformes de génération de vaccins thérapeutiques, appelés également immunomodulateurs :

- La première plateforme, historique, de type protéique (Kinoïdes protéiques), et
- La seconde plateforme, dernièrement mise au point, de type ARNm (Kinoïdes ARNm).

Ces deux plateformes ont été utilisées pour générer 2 candidats vaccins dirigés contre les cytokines IL-4 et IL-13. Pour rappel, le candidat vaccin Kinoïde protéique a généré une réponse polyclonale neutralisante contre les IL-4/IL-13 circulantes permettant d'obtenir un effet biologique dans un modèle d'asthme allergique chez des souris humanisées.

La mise au point récente du candidat vaccin Kinoïde ARNm, développé en un temps record, a été validée par la production d'anticorps neutralisants dans des modèles de souris humanisées. Ces résultats, très encourageants, ont conduit à initier une étude comparative des deux types de vaccins chez le primate non humain en conditions R&D en décembre 2023. À ce jour, les premières administrations des vaccins Kinoïdes protéiques et ARNm ont été réalisées, sans effet indésirable. L'étude sur ce modèle prévoit 3 injections sur une durée de 3 mois et se terminera en avril 2024. Les analyses porteront sur la réponse immunitaire au vaccin ainsi que sa tolérance.

Les résultats de l'étude seront un jalon important et permettront de sélectionner le type de plateforme à retenir pour poursuivre un développement clinique dans l'allergie et ainsi préparer le lancement d'un essai de Phase I/IIa chez l'homme.

Vincent Serra, Directeur Scientifique de Néovacs, déclare : « *Nous franchissons un nouveau jalon majeur et, contrairement à la plupart des sociétés de biotechnologies qui n'ont qu'une plateforme technologique, avec 2 technologies. Nous sommes impatients de confronter nos deux plateformes ciblant les mêmes cytokines dans la même approche d'immunisation active chez le primate non humain. Cette étude doit nous permettre de valider la capacité des ARNm à générer une réponse anticorps neutralisant chez le primate non humain contre des protéines du soi. Néovacs a acquis au cours de ces deux dernières années un véritable savoir-faire dans l'optimisation des séquences ARN induisant des réponses anti-cytokines. Si elle est retenue, cette plateforme nous permettra de réduire drastiquement les phases d'optimisation des produits. Les vaccins Kinoïdes ARNm sont plus faciles et rapides à produire que leurs homologues protéiques.* »

## À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et 6d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologie kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de cytokines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT  
Relations Presse financière  
[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)  
06 24 03 26 52

### **Avertissement :**

*La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*